



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 - MANCHE

Réunion virtuelle

Mardi 15 mars 2022

15 h 15 – 17 h CET

1. Mot de bienvenue et présentations

Le président Pascal Coquet a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion. Le président du Groupe des États membres s'est fait excuser. Margot Angibaud (CNPMEM) a remplacé Anaïs Mourtada (CNPMEM) pour la réunion. L'ordre du jour a été adopté, auquel a été ajoutée la crise du carburant comme sujet de discussion.

Le président a ouvert la discussion sur la crise du carburant. Matilde Vallerani a présenté brièvement les éléments qui ont été abordés lors des précédentes réunions du groupe de travail, y compris la lettre adressée à la Commission, qui a été envoyée conjointement avec le NSAC le lundi. Elle a expliqué comment les discussions menées au sein du Groupe de travail horizontal ont abouti à la première ébauche d'une deuxième lettre portant sur des recommandations précises concernant la crise du carburant. Mme Vallerani a souligné que cette lettre était encore ouverte aux contributions et devait être discutée au sein du Comité exécutif avant d'être envoyée à la Commission.

Mo Mathies a indiqué que deux initiatives étaient menées dans d'autres Conseils consultatifs. La première concernait la création d'un groupe de discussion pour examiner l'impact de la guerre en Ukraine sur le secteur des produits de la mer. L'autre initiative consistait à convoquer les Conseils consultatifs de toute urgence pour rédiger une réponse conjointe à la Commission, ce qui constituait un point d'action pour le Comité exécutif le lendemain.

Olivier Leprêtre a demandé s'il était possible d'examiner la deuxième lettre et combien de temps il restait pour la modifier. Mme Mathies a partagé le projet de lettre sur l'écran, permettant ainsi aux membres de l'examiner et d'inclure tout commentaire supplémentaire avant qu'elle ne soit envoyée au président du CC EOS. Mme Mathies également indiqué que la réunion du Comité exécutif était ouverte à l'observation le lendemain.

M. Leprêtre a demandé si l'on pouvait inclure l'idée d'ajouter une taxe sur le carburant sur les kilos de poisson vendus ou une éventuelle indexation sur les kilos de poisson vendus pour tenir compte du coût du carburant. Mme Mathies s'est demandé s'il ne pouvait pas s'agir d'un point sur les initiatives de marketing aux échelons de l'UE et des États, le secteur ne pouvant pas répercuter les coûts sur les consommateurs. Ils ont convenu de rediscuter de ce point lors de la réunion du Comité exécutif.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Mathieu Vimard a soutenu la proposition de M. Leprêtre. Il a fait remarquer que dans d'autres secteurs, les coûts étaient répercutés sur le consommateur final. Il a précisé en outre que le coût du carburant en France avait atteint 1-1,20 €/L pour les pêcheurs, ce qui a provoqué des grèves.

Sander Meyns a décrit la situation en Belgique, à savoir qu'un navire avait cessé de pêcher, et qu'avec des prix compris entre 1 et 1,2 €/L, d'autres navires poursuivaient leurs activités de pêche, mais ne reprendraient peut-être pas la mer.

John Lynch a estimé qu'il s'agissait d'un problème d'approvisionnement et que s'il était résolu, des prix raisonnables pourraient être garantis. Il a fait état d'une réunion avec le ministre irlandais la semaine dernière au cours de laquelle il a expliqué comment le rendement du prix de vente pour le navire était de 10 à 15 %. Il a estimé que ce rendement était très faible, ce que la crise du carburant a mis en évidence. Il a souligné qu'en Irlande les prix étaient les mêmes pour les pêcheurs, et que la plupart des navires étaient en mer, mais qu'ils ne retourneraient pas pêcher si les prix du carburant demeuraient élevés.

POINT D'ACTION : le Secrétariat doit recueillir les commentaires des membres sur la crise du carburant et les rassembler dans la lettre qui sera discutée au sein du Comité exécutif.

Mme Vallerani a présenté les progrès accomplis concernant les points d'action du procès-verbal de la dernière réunion (réunion virtuelle du 9 septembre 2021) :

- 1 Le Secrétariat rédigera une lettre adressée à la Commission pour lui demander de tenir compte des implications du Brexit (en particulier les nouvelles mesures techniques du Royaume-Uni) lors de l'établissement des possibilités de pêche pour 2022.

Point abordé à la fois dans l'avis sur les possibilités de pêche pour 2022 et l'avis sur le risque lié aux quotas limitants de 2021. La question de la divergence des mesures techniques entre l'UE et le Royaume-Uni et celle de l'importance des notifications en temps utile sur les nouvelles mesures devant être mises en œuvre au Royaume-Uni ont également été régulièrement abordées avec les États membres.

- 2 Souligner l'importance de collecter des informations sur la mise en œuvre de l'article 12 du plan de gestion pluriannuel en mer du Nord.

Point abordé lors des réunions avec le Groupe des États membres. Par ailleurs, une lettre a été envoyée à la Commission et aux États membres le 11 octobre 2021. Discussion supplémentaire au titre du point 3 à l'ordre du jour.

- 3 Organiser une réunion du groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques pour poursuivre les travaux sur les mesures techniques.

Il n'est pas encore possible d'organiser une réunion. Ce sujet devra être discuté au titre du point 3 de l'ordre du jour.

- 4 Le Secrétariat doit contacter la Commission pour une mise à jour sur le bar et sur l'outil



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

d'allocation des captures.

Le groupe de discussion conjoint CC EOS/NSAC sur le bar a fourni un avis sur le bar à la Commission le 10 novembre 2021. La Commission a répondu le 9 décembre 2021. Discussion supplémentaire au titre du point 3 de l'ordre du jour.

2. Révision des TAC et des quotas dans la zone 7d,e du CIEM à la lumière des négociations bilatérales UE-Royaume-Uni et trilatérales et des dispositions relatives aux recommandations sur les TAC de 2023

Mme Vallerani a présenté les représentants de la DG MARE (Cristina Ribeiro et Paulo Vasconcelos). Mme Ribeiro a donné un aperçu du calendrier provisoire des consultations prévues en 2022 concernant les possibilités de pêche et les travaux à venir. Elle a précisé que la majeure partie des travaux sera réalisée au cours du second semestre, ce, afin de coïncider avec la publication des avis du CIEM, comme les années précédentes. Elle a indiqué que les consultations entre l'UE et le Royaume-Uni et entre l'UE et la Norvège auraient lieu lors de la dernière semaine d'octobre. Le calendrier provisoire prévoit également la tenue d'autres consultations relatives à la Manche, notamment une sur le sprat, au début du mois de mai. Mme Ribeiro a précisé qu'outre les consultations proprement dites, la planification des réunions du Comité spécialisé de la pêche (SCF), qui se tiendront d'ici la fin du mois d'avril, puis en juillet et en septembre, était en cours. Elle a par ailleurs expliqué que les avis du CIEM pourraient être perturbés par le conflit en Ukraine, le CIEM ayant interrompu ses réunions jusqu'au début du mois d'avril.

Mme Ribeiro a indiqué que de nombreux sujets devaient être abordés dans le Compte rendu écrit, mais que leur priorité n'avait pas encore été convenue. Elle a souligné deux points importants pour la Manche : le premier est que le TAC pour la plie ne coïncide pas avec l'avis, car la répartition du stock et la zone de gestion sont différentes ; le second point concerne les allocations pour le sprat, qui devraient faire l'objet d'une discussion en vue d'être modifiées pour suivre l'année civile.

Le président s'est dit surpris que le CIEM ait cessé de travailler. Mme Ribeiro a expliqué que, la Russie étant l'un des membres du CIEM, l'organisation travaillait actuellement sur une stratégie pour faire face à la situation et, dès que de plus amples informations seraient disponibles, elles seraient transmises.

Manu Kelberine a demandé une mise à jour sur l'adhésion des îles anglo-normandes au sein du SCF. Mme Ribeiro a répondu que les discussions se poursuivaient sur le forum de ce Comité et qu'elle n'avait pas de réponse à donner pour le moment.

Mme Mathies a fait remarquer que des discussions étaient en cours avec les autres Conseils consultatifs et qu'ils étaient en train de rédiger une lettre destinée à la Commission afin de confirmer les dispositions concernant ce Comité.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

3. Dialogue avec la DG MARE et le Groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales sur :

La gestion de l'effort de pêche dans la Manche

M. Vimard a expliqué que ce sujet concernait l'application de l'article 12 du plan de gestion pluriannuel de la mer du Nord, le nombre de navires dans la zone 7d étant en augmentation. Pauline Joyeux a répondu que ce sujet était à l'ordre du jour du Groupe des États membres de Scheveningen. Il a été décidé de recueillir des informations sur les autorisations et les permis dans les différents États membres afin d'avoir une vision plus claire de la situation.

M. Vimard a posé une question à destination de M. Lynch et de M. Meyns : lorsque leurs navires demandent à pêcher dans la Manche orientale, obtiennent-ils une autorisation ? M. Lynch a répondu que leurs navires ne pêchaient dans la Manche que la coquille Saint-Jacques. Il a poursuivi en indiquant que, quelques années auparavant, les navires avaient pêché des seiches, mais il a confirmé que son organisation ne disposait pas de navires de pêche démersale ciblant les stocks soumis au TAC dans la zone.

M. Meyns a ajouté que la flotte belge enregistrait une forte activité dans la Manche et avait l'autorisation d'y pêcher.

M. Vimard a expliqué comment l'administration française interprétait le règlement et s'est demandé ce qui pouvait être fait pour réglementer l'effort de pêche dans la Manche s'il n'était soumis à aucune limite. Il a estimé que la situation des stocks était alarmante et que l'activité de pêche ne faisait l'objet d'aucun contrôle. Un nouveau cadre réglementaire est nécessaire.

Mme Vallerani a expliqué qu'elle tiendrait les membres informés des mesures prises à l'échelle des États membres. Elle a indiqué en outre que des lettres avaient été envoyées à la Commission à cet égard et que cette dernière avait répondu qu'un groupe d'experts du CSTEP était en cours de création en vue de discuter de ce sujet. M. Vasconcelos a ajouté qu'il s'attendait à ce que l'appel à données et le groupe d'experts améliorent les connaissances en la matière.

Emiel Brouckaert a indiqué qu'une demande d'avis avait été transmise au CIEM concernant le niveau d'effort dans la Manche et a demandé si cette question était maintenant traitée par le CSTEP. M. Vasconcelos a confirmé que ce sujet serait abordé par le groupe d'experts et que le SCF se concentrerait sur les espèces non soumises à des quotas dans ses discussions.

Les mesures techniques entre l'UE et le Royaume-Uni

Mme Ribeiro a indiqué qu'elle n'avait aucun point particulier à discuter concernant les mesures techniques entre l'UE et le Royaume-Uni dans la Manche, mais elle s'est demandé s'il y avait des sujets étroitement liés à la mer Celtique qui pouvaient être discutés.

Le bulot

M. Vimard a demandé si la recommandation du groupe de travail sur le bulot était prise en



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

considération par la DG MARE et pourquoi les mesures proposées pour la zone économique exclusive de l'UE n'étaient pas étudiées.

M. Vasconcelos a remercié le CC EOS d'avoir publié cet avis, en précisant toutefois que ce sujet ainsi que la question des stocks non soumis à des quotas ne pouvaient être traités qu'au sein du SCF. Il a souligné qu'il s'agirait d'un sujet prioritaire pour le SCF et qu'un groupe d'experts du CSTEP avait été créé pour faire progresser la mise en œuvre de mesures de gestion solides dans l'UE pour les stocks hors quotas. Il a indiqué qu'il était très important de rassembler davantage de preuves scientifiques avant d'adopter des mesures techniques pour ces stocks.

M. Vimard a estimé que cette décision était regrettable, car il n'était pas nécessaire d'attendre la science pour être plus sélectif. Xavier Tétard a soutenu M. Vimard, en ajoutant que des données scientifiques avaient été collectées et que des études de sélectivité avaient été réalisées.

M. Vasconcelos a convenu que des connaissances étaient disponibles sur ces stocks, mais qu'elles étaient dispersées entre différents organismes de recherche de l'UE. Le groupe d'experts du CSTEP a pour objectif de rassembler ces connaissances et de les améliorer afin de disposer d'informations solides sur ces stocks avant de mettre en œuvre de nouvelles mesures techniques.

Mme Vallerani a demandé s'il était trop tard pour fournir des recommandations sur le mandat du groupe d'experts. Elle a également demandé si et comment le Conseil consultatif pouvait contribuer au travail de ce groupe. M. Vasconcelos a confirmé que le mandat avait déjà été remis au groupe d'experts. Il a indiqué avoir envoyé un courriel au CC EOS et au NSAC pour les inviter à nommer des experts afin de participer au groupe.

M. Vimard a demandé des détails sur les données dont la Commission aurait besoin et a proposé de compiler les données et les études disponibles si un calendrier spécifique pouvait être convenu. Il a estimé qu'un travail remarquable a été accompli au sein du CC EOS et a souhaité fournir les informations attendues. Cela devrait être traité en priorité, ce point ayant été reporté à de multiples reprises. M. Leprêtre a convenu que les avis transmis à la Commission reflétaient ce qui était observé sur les lieux de pêche, mais a estimé qu'ils n'avaient pas été pris en compte. Il a demandé si cet avis sur le bulot serait pris en considération de sorte que des mesures puissent être prises pour préserver cette ressource.

M. Vasconcelos a trouvé ce commentaire injuste, étant donné que la Commission traite un nombre croissant de recommandations des Conseils consultatifs qui reflètent les besoins du secteur. Il a indiqué que la Commission faisait tout son possible pour intégrer les recommandations à la législation afin de permettre l'adoption de mesures.

Mme Vallerani a demandé si la meilleure manière de progresser était de suivre de près les travaux du CSTEP ou s'il était possible d'envoyer un observateur auprès du groupe de travail. M. Vasconcelos a expliqué que le groupe de travail n'était pas ouvert aux observateurs en raison de la nature sensible des discussions, mais que des experts nommés par le Conseil consultatif pouvaient être invités. Le Conseil consultatif devrait contacter le président du groupe d'experts qui serait en mesure de fournir le type d'informations et d'expertise requis pour le groupe de travail. Ces informations seraient également disponibles sur le site Internet du CSTEP.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

POINT D'ACTION : les membres doivent proposer des experts pour le groupe d'experts du CSTEP STECF sur les espèces hors quotas. Le Secrétariat enverra un courriel informant de la procédure de candidature et des échéances.

La coquille Saint-Jacques

Mme Vallerani a présenté le sujet et a demandé une mise à jour sur la mise en œuvre de l'acte délégué. M. Vasconcelos a expliqué que le projet de règlement délégué avait été révisé en interne et qu'il avait été partagé le vendredi de la semaine précédente avec les États membres, leur permettant ainsi de fournir leurs commentaires sur ce projet de règlement. Mme Joyeux a fait remarquer que ce document n'avait pas été reçu et a demandé s'il pouvait être transmis.

Le président a demandé si l'Irlande testait différentes tailles de maillage pour la pêche de la coquille Saint-Jacques. M. Lynch a répondu qu'aucun essai n'était mené actuellement, mais que les pêcheurs étaient disposés à essayer des anneaux de plus grande taille, si des observateurs étaient à bord et si le coût de l'équipement était couvert. Il a également indiqué que certains pêcheurs utilisaient des anneaux de 80 mm, mais que ceux-ci s'usaient après quelques jours d'utilisation et finissaient par mesurer 90 mm, ce qui correspondait à la taille minimale de débarquement avec des rejets négligeables. Le président a convenu que des anneaux de plus grande taille devraient être testés. Il a souligné que, dans le cadre des essais réalisés par la France, aucune perte de capture n'avait été constatée et il a convenu que des subventions seraient nécessaires pour tester des anneaux plus grands.

Bar

M. Vasconcelos a indiqué que la Commission attendait de commencer les travaux au sein du CSTEP, ce qui impliquerait une collaboration avec le Royaume-Uni. Il a reconnu le retard et la frustration liés à ce processus.

David Vertgaal a demandé si l'amélioration de l'outil d'allocation des captures faisait partie des priorités à traiter. Il a fait remarquer que cet outil n'était toujours pas adapté et qu'il devait être corrigé avant d'être utilisé pour discuter des mesures de gestion pour l'année prochaine. M. Vasconcelos a déclaré prendre note de cette remarque et qu'il la transmettrait à son collègue en charge de ce dossier.

M. Vimard a souligné sa frustration de voir que rien n'a été fait pour améliorer l'outil et a estimé qu'il n'était pas suffisant de reporter à nouveau cette question. M. Kelberine s'est dit d'accord avec M. Vimard et a ajouté que cet outil était un échec depuis ces deux dernières années et qu'il était peut-être temps de l'abandonner.

M. Vertegaal a indiqué qu'il pensait toujours qu'il était possible de parvenir à un modèle qui rende justice à la réalité. Il a expliqué que les données étaient là, mais qu'il manquait une estimation fiable du nombre de navires présents dans la zone pouvant capturer du bar. Il a suggéré d'envoyer un rappel



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

à la Commission sur les recommandations et les préoccupations soulevées par le CC EOS à l'égard de l'outil.

POINT D'ACTION : un rappel doit être envoyé à la Commission sur les recommandations formulées par le CC EOS sur l'utilisation de l'outil d'allocation des captures de bar.

4. Discussion et contributions à l'égard du plan de rejets

Mme Vallerani a expliqué qu'en vue de la préparation de l'avis relatif à la recommandation conjointe sur le plan de rejets pour 2023, les commentaires du groupe étaient les bienvenus et que le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement rédigerait l'avis. Elle a suggéré qu'en raison de l'absence d'autres mises à jour du Groupe des États membres et des contraintes de temps, il serait pertinent de passer à autre chose. Elle a en outre souligné que le Secrétariat serait ravi de recevoir des contributions sur le plan de rejets par courriel. Le président a accepté et a clos la réunion.

5. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le président

1	Le Secrétariat doit recueillir les commentaires des membres sur la crise du carburant et les rassembler dans la lettre qui sera discutée au sein du Comité exécutif.
2	Les membres doivent proposer des experts pour le groupe d'experts du CSTEP STECF sur les espèces hors quotas. Le Secrétariat enverra un courriel informant de la procédure de candidature et des échéances.
3	Un rappel doit être envoyé à la Commission sur les recommandations formulées par le CC EOS sur l'utilisation de l'outil d'allocation des captures de bar.

6. Liste de participants

Membres du CC EOS	
Margot Angibaud	CNPMEM
Patrick Murphy	IS&WPO
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France
Mathieu Vimard	OPN
Pascal Coquet	France Peche Durable et Responsable
Xavier Tetard	CRPMEM Normandie
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Manu Kelberine	CDPMEM 22
Gerland Hussenot Desenonges	Blue Fish
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Delphine Roncin	FROM Nord



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Julien Lamothe	ANOP
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
John Lynch	ISEFPO
Aodh O' Domhnaill	Irish Fish Producers Organisation
Sander Meyns	Rederscentrale
David Vertegaal	EAA
Corentine Piton	France Peche Durable et Responsable
Franck Le Barzic	COBRENORD
Experts et observateurs	
Léa Pertel	French Administration
Caroline Gamblin	MSC
Pauline Joyeux	French Administration
Paulo Vasconcelos	DG MARE
Cristina Ribeiro	DG MARE
Secretariat	
Deirdre Hoare	Rapporteur
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary